

## Sommaire

## BREVE DE LA SEMAINE

### Concurrence

### Droits fondamentaux

### Entreprises

### Environnement

### Finances

### Justice

### Marché intérieur

### Pêche

### Profession

### Social

### Aides d'Etat / Juridictions nationales / Orientations / Communication (25 février)\*

La Commission européenne a publié, le 25 février dernier, une [communication](#) relative à l'application de la législation sur les aides d'Etat par les juridictions nationales. Ces orientations visent à guider les juridictions nationales et les requérants potentiels dans l'application du droit communautaire des aides d'Etat, notamment en ce qui concerne le recouvrement de l'aide illégale, les mesures provisoires, le paiement d'intérêts ou encore les possibles actions en dommages et intérêts. Cette communication introduit en outre deux mécanismes de consultation devant permettre aux juridictions nationales de demander à la Commission de leur communiquer les renseignements en sa possession ou son avis sur l'application des règles en matière d'aides d'Etat. (GC)

## RENCONTRES EUROPEENNES A BRUXELLES

### Vendredi 20 mars 2009 : Comment l'Union européenne adopte-t-elle ses textes ? Le processus décisionnel à Bruxelles

La Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne interviennent dans les processus décisionnels de l'UE. Il est souvent difficile de suivre le cheminement d'adoption de certains textes. Lors de cette journée, des intervenants des institutions européennes vous livreront les « secrets » de ces procédures. De manière concrète et pratique, ils vous exposeront les fonctionnements internes de leurs institutions. Cette journée permettra aux avocats et praticiens du droit d'affiner leurs connaissances des processus décisionnels à Bruxelles afin de représenter au mieux les intérêts de leurs clients par une intervention adéquate auprès des institutions. Ce sera également l'occasion de découvrir les futurs changements institutionnels liés au renouvellement du Parlement européen et de la Commission européenne.

[Programme avec mention des intervenants](#)



### Appels d'offres

### Nos manifestations

### Autres manifestations

\* Les brèves suivies d'un astérisque feront l'objet d'un développement détaillé dans le prochain *Observateur de Bruxelles*

**Enquête de satisfaction : L'Europe en Bref vous convient-il ? Cliquer [ICI](#)**

## CONCURRENCE

### **Aides d'Etat / France / Recherche et développement / Autorisation (25 février)**

La Commission européenne a [autorisé](#), le 25 février dernier, l'octroi par la France d'un soutien financier de 46,5 millions d'euros au projet de recherche et de développement « Solar Nano Crystal », mis en œuvre par un consortium dirigé par PV Alliance LabFab. L'objectif de ce projet est de développer l'ensemble de la filière de l'énergie solaire, allant de la production de silicium aux modules photovoltaïques. (RD)

### **Aides d'Etat / Secteur bancaire / Actifs dépréciés / Communication (25 février)\***

La Commission européenne a publié, le 25 février dernier, une [communication](#) sur le traitement des actifs dépréciés dans le secteur bancaire de l'Union européenne. Les actifs dépréciés, qui sont ceux dont la valeur du marché est inférieure à la valeur prise en compte dans l'établissement qui les détient, correspondent à des catégories d'actifs sur lesquels les banques risquent de devoir supporter des pertes. La Commission, qui souhaite une approche européenne commune en la matière, expose différentes solutions pour traiter les actifs dépréciés, notamment le rachat ou des régimes de garanties. Elle détaille les implications budgétaires et réglementaires des mesures de sauvetage d'actifs et précise les principes communs qui seront appliqués au titre des règles sur les aides d'Etat, en décrivant notamment les étapes procédurales à suivre et les critères qui seront utilisés pour évaluer l'aide d'Etat ainsi apportée aux banques. (GC)

### **Ententes / Producteurs de compresseurs / Inspections surprises (18 février)**

La Commission européenne a confirmé, le 18 février dernier, avoir effectué des [inspections surprises](#) dans les locaux de plusieurs producteurs de compresseurs, utilisés pour la réfrigération et les congélateurs de particuliers. Elle suspecte ces entreprises, qu'elle ne nomme pas, d'avoir enfreint les règles de concurrence interdisant les ententes sur les prix. La Commission rappelle que cette étape préliminaire dans une enquête, ne préjuge pas de la culpabilité des entreprises. (RD)

### **Feu vert à l'opération de concentration Cofidis / Crédit Mutuel (25 février)**

La Commission européenne a autorisé, le 25 février dernier, l'acquisition de la société de crédit à la consommation Cofidis (France) par le banquier en détail et assureur Crédit Mutuel (France). Elle estime que l'opération renforcera la position du Crédit Mutuel sur les marchés français et belges du crédit à la consommation sans pour autant y entraver la concurrence de manière significative. (RD)

### **Mise en œuvre de l'article 82 CE / Pratiques d'éviction abusives / Communication (24 février)**

La [communication](#) relative aux orientations sur les priorités retenues par la Commission européenne pour l'application de l'article 82 CE aux pratiques d'éviction abusives des entreprises dominantes (*cf. L'Europe en Bref, n°507*) a été publiée, le 24 février dernier, au Journal officiel de l'Union européenne. (EK)

### **Notification préalable de l'opération de concentration AIP / BBEIF / BBI Europe / Euroports (12 février)**

La Commission européenne a reçu notification, le 12 février dernier, d'un projet de concentration par lequel l'entreprise Antin Infrastructure Partners FCPR (France), fonds d'investissement dépendant de BNP Paribas SA (France), les entreprises BBEIF LH Sub 06 S.à.r.l. (Luxembourg) et BBI Europe Holdings Limited (Luxembourg), appartenant toutes deux à Babcock & Brown Limited (Australie), souhaitent acquérir le contrôle en commun de l'entreprise BBI Europe Holdings (Lux) S.à.r.l. (Euroports, Luxembourg), actuellement contrôlée par BBI Europe, par achat d'actions. Antin IP réalise des investissements dans les secteurs de l'énergie, de l'environnement, des transports, des télécommunications et dans le secteur social, et BBEIF 6 ainsi que BBI Europe, des investissements dans des éléments d'infrastructure. Euroports exploite des ports et fournit des services de manutention de fret et services connexes. Les tiers intéressés sont invités à présenter leurs éventuelles observations sur ce projet, avant le 1<sup>er</sup> mars 2009, soit par télécopie au 00 32 2 296 43 01 ou 296 72 44, soit par courrier, sous la référence COMP/M.5456 - AIP/BBEIF/BBI Europe/Euroports, à l'adresse suivante : Commission européenne, Direction générale de la concurrence, Greffe des concentrations, J-70, B-1049 Bruxelles. (CV)

**Notification préalable de l'opération de concentration CNP Assurances / CNP Unicredit Life (11 février)**

La Commission européenne a reçu notification, le 11 février dernier, d'un projet de concentration par lequel l'entreprise CNP Assurances S.A. (France) souhaite acquérir le contrôle exclusif de l'entreprise CNP Unicredit Life, Ltd. (Irlande), par achat d'actions. CNP Assurances fournit des produits d'assurance vie et non-vie dans un certain nombre de pays, dont la France, l'Italie, le Portugal et l'Espagne. CNP Unicredit Life exerce des activités d'assurance-vie en Italie. Les tiers intéressés sont invités à présenter leurs éventuelles observations sur ce projet, avant le 2 mars 2009, soit par télécopie au 00 32 2 296 43 01 ou 296 72 44, soit par courrier, sous la référence COMP/M.5451 - CNP Assurances / CNP Unicredit Life, à l'adresse suivante : Commission européenne, Direction générale de la concurrence, Greffe des concentrations, J-70, B-1049 Bruxelles. (CV)

**Notification préalable de l'opération de concentration Dexia Crédit Local / Dexia Kommunalkredit Bank (12 février)**

La Commission européenne a reçu notification, le 12 février dernier, d'un projet de concentration par lequel l'entreprise Dexia Crédit Local (France), appartenant au groupe Dexia (Belgique), souhaite acquérir le contrôle de l'ensemble de l'entreprise Dexia Kommunalkredit Bank AG (Dexia-Komm, Autriche), jusqu'ici contrôlée en commun par Dexia CL et Kommunalkredit Austria AG, par achat d'actions. Dexia CL et Dexia Komm agissent dans le domaine des services financiers au secteur public. Le groupe Dexia fournit des services financiers à l'échelle mondiale. Les tiers intéressés sont invités à présenter leurs éventuelles observations sur ce projet, avant le 1<sup>er</sup> mars 2009, soit par télécopie au 00 32 2 296 43 01 ou 296 72 44, soit par courrier, sous la référence COMP/M.5427 - Dexia Crédit Local/Dexia Kommunalkredit Bank, à l'adresse suivante : Commission européenne, Direction générale de la concurrence, Greffe des concentrations, J-70, B-1049 Bruxelles. (CV)

**Notification préalable de l'opération de concentration EDF / EnBW / ERSA (11 février)**

La Commission européenne a reçu notification, le 11 février dernier, d'un projet de concentration par lequel les entreprises EDF International (France), contrôlée par Electricité de France SA (France) et Energie Baden-Württemberg AG (Allemagne), souhaitent acquérir, par achat d'actions, le contrôle de l'ensemble de l'entreprise Elektrownia Rybnik SA (Pologne). Ces entreprises agissent dans les domaines de la production, du transport, de la distribution et de la fourniture d'électricité. Les tiers intéressés sont invités à présenter leurs observations éventuelles sur ce projet, avant le 1<sup>er</sup> mars 2009, soit par télécopie au 00 32 2 296 43 01 ou 296 72 44, soit par courrier, sous la référence COMP/M.4998 – EDF/EnBW/ERSA, à l'adresse suivante : Commission européenne, Direction générale de la concurrence, Greffe des concentrations, J-70, B-1049 Bruxelles. (RD)

**Notification préalable de l'opération de concentration EDF / EnBW / Kogeneracja (11 février)**

La Commission européenne a reçu notification, le 11 février dernier, d'un projet de concentration par lequel les entreprises EDF International (France), contrôlée par Electricité de France SA (France) et Energie Baden-Württemberg AG (Allemagne), souhaitent acquérir le contrôle en commun de l'entreprise Zespół Elektrociepłowni Wrocławskich Kogeneracja SA (Pologne) par achat d'actions. EDF et EnBW agissent dans les domaines de la production, du transport, de la distribution et de la fourniture d'électricité. Kogeneracja est actif dans le secteur de la production d'électricité et de chaleur en Pologne. Les tiers intéressés sont invités à présenter leurs observations éventuelles sur ce projet, avant le 1<sup>er</sup> mars 2009, soit par télécopie au 00 32 2 296 43 01 ou 296 72 44, soit par courrier, sous la référence COMP/M.4993 – EDF/EnBW/Kogeneracja, à l'adresse suivante : Commission européenne, Direction générale de la concurrence, Greffe des concentrations, J-70, B-1049 Bruxelles. (RD)

**Notification préalable de l'opération de concentration GDF Suez / GEK / Heron (17 février)**

La Commission européenne a reçu notification, le 17 février dernier, d'un projet de concentration par lequel les entreprises Electrabel International Holdings BV, filiale indirecte contrôlée à 100 % par GDF SUEZ SA (France) et GEK SA (Grèce), souhaitent acquérir, par achat d'actions, le contrôle en commun de Heron Thermoelectric SA et Heron II Viotia Thermoelectric Station SA (Grèce). GDF est actif dans les domaines de la production, du transport, du stockage, de la distribution et de la vente au détail de gaz naturel, ainsi que dans la production, la fourniture d'électricité et la gestion des déchets et des services liés à l'eau. GEK SA est actif dans les secteurs de la construction, de l'industrie, des concessions, de l'immobilier et de l'énergie. Les tiers intéressés sont invités à présenter leurs observations éventuelles sur ce projet, avant le 5 mars 2009, soit par télécopie au 00 32 2 296 43 01 ou 296 72 44, soit par courrier, sous la référence COMP/M.5468 – GDF Suez/GEK, à l'adresse suivante : Commission européenne, Direction générale de la concurrence, Greffe des concentrations, J-70, B-1049 Bruxelles. (RD)

**Notification préalable de l'opération de concentration Lagardère / Sumitomo / HFG (13 février)**

La Commission européenne a reçu notification, le 13 février dernier, d'un projet de concentration par lequel les entreprises Lagardère SCA (France), par l'intermédiaire de sa filiale Hachette Filipacchi Press (HFP, France), et Sumitomo Corporation (Japon) souhaitent acquérir le contrôle en commun de l'entreprise Hachette FujinGaho (HFG, Japon) par achat d'actions. HFG appartient actuellement à 100 % à HFP. Lagardère est un groupe de médias de dimension mondiale. HFP est éditeur, au niveau mondial, de

magazines destinés aux consommateurs. Sumitomo, société faïtière du groupe Sumimoto Corporation, est une société commerciale intégrée fournissant des services dans le monde entier. HFG est présente dans le secteur de la publication ayant trait notamment à la mode féminine. La société va développer de nouvelles activités telles que la vente à distance d'articles de mode féminins. Les tiers intéressés sont invités à présenter leurs éventuelles observations sur ce projet, avant le 2 mars 2009, soit par télécopie au 00 32 2 296 43 01 ou 296 72 44, soit par courrier, sous la référence COMP/M.5474 – Lagardère/Sumitomo/HFG, à l'adresse suivante : Commission européenne, Direction générale de la concurrence, Greffe des concentrations, J-70, B-1049 Bruxelles. (CV)

[Haut de page](#)

## DROITS FONDAMENTAUX

### **CEDH / Formulaire de requête en ligne / Essai (23 février)**

La Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH) a lancé à l'essai, le 23 février dernier, un nouveau service permettant aux requérants de remplir le formulaire de requête en ligne par le biais de son site Internet. Ce service est pour l'instant disponible en langues suédoise et néerlandaise. En fonction des résultats de cet essai, il pourrait être élargi aux autres langues officielles des Etats membres du Conseil de l'Europe. (GC)

[Pour plus d'informations](#)

### **Protection de la propriété / Sanction disproportionnée / France / Arrêt de la CEDH (26 février)\***

La Cour européenne des Droits de l'Homme a condamné la France, le 26 février dernier, pour violation de l'article 1 du Protocole n°1 à la Convention européenne des droits de l'Homme, relatif à la protection de la propriété et des biens ([requête n° 28336/02, Grifhorst c. France](#)). Dans cette affaire, les autorités françaises avaient sanctionné un ressortissant néerlandais pour non-déclaration d'une somme d'argent au passage en douane, en application de l'article 465 du code des douanes. Le requérant alléguait que la sanction dont il avait fait l'objet, à savoir la confiscation de la totalité de la somme non déclarée (233 056 euros) et une amende correspondant à la moitié de cette somme, était disproportionnée par rapport à la nature du fait reproché. Au vu des circonstances de ce litige, la Cour a estimé que le juste équilibre entre les exigences de l'intérêt général et la protection des droits fondamentaux du requérant n'avait pas été respecté. La France a donc violé l'article 1 du Protocole n°1 à la Convention. (RD)

[Haut de page](#)

## ENTREPRISES

### **Industrie chimique européenne / Compétitivité / Rapport (19 février)**

La Commission européenne a publié, le 19 février dernier, le rapport du groupe de haut niveau sur la compétitivité de l'industrie chimique dans l'Union européenne. Ce rapport fait des recommandations destinées à accroître l'essor de cette industrie. (EK)

[Pour plus d'informations](#)

### **Secteur automobile / Crise financière / Communication (25 février)**

La Commission européenne a adopté, le 25 février dernier, une [communication](#) qui détaille le cadre des actions communautaires destinées à soutenir le secteur automobile dans le contexte de la crise financière. (EK)

[Haut de page](#)

## ENVIRONNEMENT

### **Changement climatique / Communications de la Commission / Adoption (23 février)**

La Commission européenne a adopté, le 23 février dernier, un « paquet climat » composé de deux communications destinées à définir une approche stratégique face aux risques induits par le changement climatique. [Le premier](#) des textes propose une stratégie communautaire de prévention des catastrophes naturelles. [Le second](#) porte sur la réduction des risques de catastrophe dans les pays en développement. (RD)

[Haut de page](#)

**Supervision financière / Rapport « Larosière » / Publication (25 février)**

La Commission européenne a publié sur Internet, le 25 février dernier, le [rapport](#) du groupe d'experts présidé par Jacques de Larosière sur la supervision financière dans l'Union européenne. Dans son rapport, le groupe de haut niveau, mis en place en octobre 2008 par le président de la Commission, José Manuel Barroso, fait des recommandations pour une meilleure supervision et régulation financière. (EK)

[Haut de page](#)

## JUSTICE, LIBERTE ET SECURITE

**ECRIS / Contrôleur européen de la protection des données / Avis (20 février)**

Le contrôleur européen de la protection des données a publié, le 20 février dernier, un [avis](#) sur la proposition de décision relative à la création du système européen d'information sur les casiers judiciaires (ECRIS), adoptée par la Commission européenne, le 27 mai 2008. (EK)

**Lutte contre le terrorisme / Droit applicable / Synthèse (19 février)\***

La Commission européenne a publié, le 19 février dernier, un [document de travail](#) qui synthétise les réponses des Etats membres au [questionnaire](#) adressé en décembre 2007 sur le droit pénal, le droit administratif/procédural et les droits fondamentaux, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Ce document de synthèse fournit une vue d'ensemble sur la manière dont les enquêtes concernant des infractions de terrorisme sont menées et sur la manière dont les personnes suspectées d'actes de terrorisme sont traitées par les autorités nationales. (EK)

**Réseau européen des Conseils de la Justice / Secrétariat permanent à Bruxelles / Inauguration (19 février)**

Le Réseau européen des Conseils de la Justice (RECJ) a inauguré, le 19 février dernier, son secrétariat permanent à Bruxelles. Créé en 2004, ce réseau a vocation à assurer la connaissance réciproque des différents systèmes judiciaires de l'Union européenne. Il a également pour mission de remplir un rôle de médiateur entre les institutions de l'Union et les organisations judiciaires nationales. Reconnu organisation internationale sans but lucratif depuis 2007, le RECJ est actuellement subventionné par l'Union dans le cadre du programme Justice civile 2007-2013. (CV)

[Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

## MARCHE INTERIEUR

**Notaires / Portugal / Condition de nationalité / Avis motivé (19 février)**

La Commission européenne a envoyé, le 19 février dernier, un avis motivé au Portugal. La Commission estime contraire à la liberté d'établissement le fait que l'accès à la profession de notaire soit, sur la base d'une interprétation de la Constitution portugaise, réservé aux seuls ressortissants de cet Etat. Dans le cadre de la procédure de manquement, l'avis motivé est la phase qui précède la saisine éventuelle de la Cour de justice des Communautés européennes par la Commission. (EK)

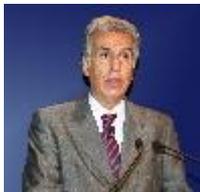
**Tableau de bord du marché intérieur / Meilleure transposition des directives (19 février)**

La Commission européenne a publié, le 19 février dernier, son tableau de bord du marché intérieur. La Commission note que, en moyenne, seul 1% des directives sur le marché intérieur n'a pas été transposé en droit national dans les délais requis. Les Etats membres ont ainsi encore amélioré leur performance en matière de déficit de transposition par rapport au semestre dernier. Cependant, malgré ces bons résultats, l'application concrète du droit communautaire dans les Etats membres n'a pas vraiment progressé. Le nombre moyen de procédures d'infraction ouvertes à l'encontre d'un pays de l'Union européenne est restée inchangée. (RD)

[Haut de page](#)

**Politique commune de la pêche / Actes de droit communautaire obsolètes / Communication (21 février)**

La [communication](#) de la Commission reconnaissant officiellement le caractère obsolète de certains actes de droit communautaire dans le domaine de la politique commune de la pêche a été publiée, le 21 février dernier, au Journal officiel de l'Union européenne. 4 décisions de la Commission et 5 règlements sont concernés. (CV)

**Quotas de pêche / Rectification / Recommandation / Médiateur européen (24 février)**

Le Médiateur européen a jugé, dans sa [recommandation](#) publiée le 24 février dernier, que la Commission européenne avait commis une erreur administrative qui a conduit, en 2007, à la réduction des jours de pêche pour une catégorie de bateaux. Le Médiateur, saisi sur plainte par une association de pêcheurs écossaise, demande à la Commission de rectifier cette erreur incluse dans un règlement du Conseil de l'Union européenne. La Commission doit répondre de manière motivée d'ici au 30 avril 2009. (EK)

[Haut de page](#)

## PROFESSION

**Liberté d'établissement / Avocats / Bulgarie / Procédure d'infraction (19 février)**

La Commission européenne a adressé, le 19 février dernier, [une mise en demeure](#) à la Bulgarie au sujet de sa législation régissant la profession d'avocat. Elle considère que certaines dispositions de la loi bulgare constituent une entrave à la liberté d'établissement des avocats et des cabinets d'avocats étrangers en Bulgarie et ne respecte pas la [directive 98/5/CE](#) relative à la liberté d'établissement des avocats. La Commission souhaite notamment recevoir des informations sur l'impossibilité pour les cabinets d'avocats établis dans d'autres pays de la Communauté de s'établir en Bulgarie et sur le fait que les avocats bulgares et les avocats des autres pays de la Communauté ne jouissent pas des mêmes droits pour exercer leur activité. (RD)

[Haut de page](#)

## SOCIAL

**Sécurité sociale / France / Remboursement de soins / Recours introduit devant la CJCE (21 février)**

Le [recours](#) introduit devant la Cour de justice des Communautés européennes par la Commission européenne à l'encontre de la France en matière de sécurité sociale a été publié, le 21 février dernier, au Journal officiel de l'Union européenne. La Commission conteste l'obligation d'obtenir une autorisation préalable pour pouvoir bénéficier du remboursement de certains soins non hospitaliers dispensés dans un autre Etat membre. Elle déplore également l'impossibilité pour le patient affilié à la sécurité sociale française d'obtenir un remboursement complémentaire correspondant à la différence par rapport au montant auquel il aurait eu droit si ces soins hospitaliers avaient été dispensés en France. (GC)

[Haut de page](#)

Les appels d'offres repris ci-dessous ont été sélectionnés par la Délégation des Barreaux de France parmi les appels d'offres publiés au Journal officiel de l'Union européenne série S.

Il est possible de consulter en amont, avant la publication des appels d'offres, les programmes d'aide extérieure financés par la Commission européenne sur le site de la Représentation permanente de la France à Bruxelles : <http://www.rpfrance.org/cec/homecec.htm>.

#### **Commission / Bosnie-et-Herzégovine / Processus d'intégration dans l'UE (24 février)**

La Commission européenne a publié, le 24 février dernier, un avis de marché ayant pour objet d'assister le gouvernement de Bosnie-et-Herzégovine dans le cadre de son processus d'intégration dans l'Union européenne (*réf. 2009/S 37-053022, JOUE S 37, du 24 février 2009*). Le projet s'inscrit dans la continuité des projets d'assistance technique (phase I et II) à la direction de l'intégration européenne (DIE) de la Bosnie-et-Herzégovine. L'objectif est de préparer la Bosnie au statut de pays candidat en renforçant ses capacités afin de lui permettre de satisfaire aux exigences en matière d'intégration européenne. Le budget maximal est de 1 700 000 euros. La langue de travail est l'anglais. **La date limite de réception des offres est fixée au 4 mai 2009 (16h00).** (RD)

#### **Commission / Bosnie-et-Herzégovine / Renforcement du secteur judiciaire (24 février)**

La Commission européenne a publié, le 24 février dernier, un avis de marché ayant pour objet de renforcer le secteur judiciaire en Bosnie-et-Herzégovine et le processus d'intégration européenne en la matière (*réf. 2009/S 37-053021, JOUE S 37, du 24 février 2009*). L'objectif est d'aider l'Etat et les organes des ministères de la justice en matière de planification stratégique et de coordination des aides européennes. Le budget maximal est de 800 000 euros. La langue de travail est l'anglais. **La date limite de réception des offres est fixée au 27 avril 2009 (12h00).** (RD)

#### **Commission / Bosnie-et-Herzégovine / Soutien juridique / Environnement (24 février)**

La Commission européenne a publié, le 24 février dernier, un avis de marché ayant pour objet le soutien à la mise en œuvre de la directive « Prévention et réduction intégrées de la pollution » en Bosnie-et-Herzégovine (*réf. 2009/S 37-053023, JOUE S 37, du 24 février 2009*). L'objectif est de fournir une assistance technique à la Bosnie-et-Herzégovine, afin de renforcer la capacité administrative des institutions chargées de la protection de l'environnement et de la mise en œuvre de la législation communautaire déjà transposée en droit national. Le budget maximal est de 1 200 000 euros. La langue de travail est l'anglais. **La date limite de réception des offres est fixée au 30 mars 2009 (12h00).** (RD)

#### **Commission / Monténégro / Législation fiscale (21 février)**

La Commission européenne a publié, le 21 février dernier, un avis de marché ayant pour objet de fournir de l'aide à l'administration fiscale du Monténégro afin de poursuivre l'alignement de sa législation et des procédures fiscales sur l'acquis communautaire (*réf. 2009/S 36-051553, JOUE S 36, du 21 février 2009*). Le budget maximal est de 800 000 euros. La langue de travail est l'anglais. **La date limite de réception des offres est fixée au 27 mars 2009 (12h00).** (RD)

#### **Stockholm / Services juridiques (21 février)**

L'Exportkreditnämnden (Stockholm) a publié, le 21 février dernier, un avis de marché ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2009/S 36-052769, JOUE S 36, du 21 février 2009*). La langue de travail est l'anglais. **La date limite de réception des offres est fixée au 14 avril 2009 (13h00).** (RD)

[Haut de page](#)

## NOS MANIFESTATIONS

### Rencontres européennes

Vendredi 20 mars 2009 :

Comment l'Union européenne adopte-t-elle ses textes ? Le processus décisionnel à Bruxelles



### Entretiens communautaires

Vendredi 24 avril 2009

Droit pénal européen



### Entretiens communautaires

Le vendredi 12 juin 2009

Droit européen de l'environnement



### Entretiens communautaires

Le vendredi 9 octobre 2009

Droit européen de la consommation



### Entretiens communautaires

Vendredi 20 novembre 2009

Droit communautaire de la concurrence

## Prochaine séance de la commission ouverte du droit de la discrimination



La prochaine séance aura lieu le 12 mars 2009 dans la salle Gaston Monnerville de 18h à 20h au 2<sup>ème</sup> étage de la Maison du Barreau. Le thème de cette séance portera sur **"la définition légale et jurisprudentielle de la discrimination et analyse de cas pratiques"**. [Pour plus d'informations](#)

Pour les membres des autres barreaux, il est nécessaire de s'inscrire en adressant un mail à : [commissions.ouvertes@avocatparis.org](mailto:commissions.ouvertes@avocatparis.org)

[Haut de page](#)

## Recevoir gratuitement L'Europe en Bref

Merci de nous faire parvenir vos coordonnées électroniques à l'adresse suivante : [valerie.haupt@dbfbruxelles.eu](mailto:valerie.haupt@dbfbruxelles.eu).

« L'Europe en Bref » est aussi disponible en allemand et en espagnol. Ces versions sont adaptées à l'actualité communautaire et nationale de ces pays. Vous pouvez les obtenir sur simple demande auprès du DeutscherAnwaltverein ([bruessel@anwaltverein.de](mailto:bruessel@anwaltverein.de)) et du Consejo General de la Abogacía española ([bruselas@cgae.es](mailto:bruselas@cgae.es)).

Equipe rédactionnelle :

Dominique **VOILLEMOT**, Président, Hélène **BIAIS**, Avocate au Barreau de Paris établie à Bruxelles, Géraldine **CAVAILLÉ** et Charlotte **VARIN**, Avocates au Barreau de Paris, Emmanuel **KATRAKIS**, Juriste, et Romain **DARRIERE**, Elève-avocat.

Conception :

Valérie **HAUPERT**

**L'Observateur de Bruxelles** n°75  
LA REVUE DE LA DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE

**Editorial**  
Jean-Michel Darrois, Avocat au Barreau de Paris, Président du Comité "Droit des sociétés" du CCBE

**DOSSIER SPECIAL**  
**LE DROIT EUROPEEN DES SOCIETES**  
SBA - Un Small Business Act pour l'Europe  
| Mechthild Wersdorfer, Chef d'Unité, DG Entreprises et Industrie, Unité Développement de la Politique des PME, Commission européenne |  
La Société Privée européenne  
| Lahné Klaus Heiner, Député européen, Parlement européen |  
L'implication des salariés dans les sociétés en droit communautaire  
| Joel Grange, Avocat au Barreau de Paris |

**POINTS SUR...**  
Une proposition de directive visant l'harmonisation et le renforcement des droits des consommateurs européens  
| Magda Kuvshina, Commissaire en charge de la Protection des consommateurs, Commission européenne |  
Un nouveau règlement destiné à faciliter le recouvrement des obligations alimentaires au sein de l'Union  
| Marie-Sabine, Conseiller Juridique, Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne |  
L'influence du droit européen des contrats sur la réforme actuelle du droit des contrats en France  
| Marc Priet, Avocat au Barreau de Paris, Expert français auprès du Comité « Droit européen des contrats » du CCBE |  
| Florian Laget, Juriste - Docteurant, Charge d'enseignement Université Paris 1 |

**L'ACTUALITE DU DROIT COMMUNAUTAIRE**

**DBF**  
Ordre des Avocats de Paris

TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS EUROPEENNES - JANVIER 2009 - [WWW.DBFBRUXELLES.EU](http://WWW.DBFBRUXELLES.EU)

## S'abonner à L'Observateur de Bruxelles

Pour plus d'informations sur l'actualité européenne, nous vous invitons à vous abonner à notre revue trimestrielle « L'Observateur de Bruxelles » (80 euros HTVA) :

<http://www.dbfbruxelles.eu/observateur.html>

**L'Observateur de Bruxelles n°75 est paru :**

**Dossier spécial : « Le droit européen des sociétés »**

**Contactez-nous !**

**Bulletin d'inscription à l'Observateur de Bruxelles (cliquer [ici](#))**



**Journal  
de  
droit européen**

**Acquérir le réflexe européen**

- ▶ pour votre pratique quotidienne
- ▶ dans toutes les branches du droit

Paul Nihoul, rédacteur en chef

www.larcier.com



DELEGATION DES BARREUX DE FRANCE – AISBL – L'EUROPE EN BREF N° 516 - 26/02/2009  
Tél : 0032 2 230 83 31 – Fax : 0032 2 230 62 77 – [dbf@dbfbruxelles.eu](mailto:dbf@dbfbruxelles.eu) – [www.dbfbruxelles.eu](http://www.dbfbruxelles.eu)